


Le Focus

Bulletin d'information mensuel de l'AREQ  CSQ

Octobre 2013

La DÉMOCRATIE a besoin de vous pour sa santé : votez en grand nombre le 3 novembre 2013

Le droit de vote est à la base de toute démocratie. Sans ce droit de vote, il n'y a plus de démocratie. Bien que nous vivions dans un pays démocratique, cela ne veut pas dire que nous n'avons pas de devoirs envers la démocratie. En fait, pour que cette démocratie se porte bien, il faut que chaque individu participe à la vie démocratique et, dans notre système politique, cela signifie **VOTER**. La commission Charbonneau en a désillusionné plusieurs. De plus, nous savons que les Québécoises et Québécois ont la malheureuse habitude de bouder les élections municipales.



Dans ce numéro :

Élections municipales	1
Rapport D'Amours	2
Retraite	3
Journée internationale des personnes âgées	4
Statuts et règlements	5
Amoureux du poisson	6
Hommage à Albert Jacquard	7
Programme <i>Toujours en action</i>	9
Nos comités à pied d'œuvre	10
Soyez à l'écoute!	11
Questionnaire sur la retraite et le retour au travail	12

Pourtant, ce pouvoir, que nous avons de nous faire entendre et de choisir, n'est pas partagé par toutes les populations de la Terre. Plusieurs continuent de se battre au quotidien pour obtenir ce droit de vote.

Le 3 novembre 2013, plus de 1 100 municipalités seront en élection. Vous avez le devoir d'aller voter et de choisir la personne la plus apte à vous représenter. Les absents, disons-nous, ont toujours tort. Faites en sorte que vous n'ayez pas tort!

VOTEZ EN GRAND NOMBRE!

Visitez le site Internet du [Directeur général des élections](#) pour en savoir plus au sujet de ces élections.

Le long parcours du rapport D'Amours

À la **fin de 2011**, La Régie des rentes du Québec (RRQ) mandatait un comité d'experts pour étudier le système de retraite québécois. Le **18 avril 2013**, le rapport *Innover pour pérenniser le système de retraite : un contrat pour renforcer la sécurité financière de tous les travailleurs québécois* (rapport D'Amours) était déposé à l'Assemblée nationale par la ministre Agnès Maltais. Le **25 avril dernier**, l'Assemblée nationale adoptait une motion proposée par le Parti libéral et amendée par le gouvernement. Cette motion demandait que le gouvernement « agisse avec célérité dans le dossier des régimes de retraite ». Elle



réclamait aussi une consultation en commission parlementaire à compter du **10 juin**. Cette commission devait entendre M. Alban D'Amours ainsi que les personnes et organismes touchés par les 21 recommandations du rapport D'Amours. Elle a reçu 19 mémoires provenant de particuliers, d'associations, de régimes ou de comités de retraite, de sociétés et de syndicats et entendu 42 groupes. Le **23 août**, les auditions se terminaient.

Toutes les personnes élues étaient d'accord avec le fait qu'il fallait agir rapidement. Bien que le rapport n'était pas perçu comme la réforme en profondeur que certains espéraient ou que d'autres appréhendaient, il proposait néanmoins des « modifications urgentes » et un « prolongement bienvenu du régime public pour les travailleurs de demain ».

Le **17 septembre dernier**, nous apprenions que le rapport serait mis sur une voie d'évitement, du moins pour l'instant. La seule recommandation qui allait survivre à court terme était la création d'un type de régime de retraite, appelé régime volontaire d'épargne-retraite (projet de loi n° 39).

Cela ne veut pas dire pour autant que la discussion sur les régimes de retraite soit close. Au contraire, la Commission des finances publiques recommande à la

page 9 de son rapport que des études et des analyses plus approfondies soient menées sur différentes propositions. À suivre!

[Rapport - Consultations particulières et auditions publiques sur le rapport Innover pour pérenniser le système de retraite \(rapport D'Amours\)](#)

Les recommandations du rapport D'Amours sont peut-être mises au rancard momentanément, mais elles ne sont pas enterrées pour autant.

[Rapport Innover pour pérenniser le système de retraite](#)

L'AREQ va continuer à suivre ce dossier de près.

La **coordination** de votre rente de retraite au régime de rentes du Québec (RRQ) à 65 ans



De quoi s'agit-il?

Lorsqu'on dit que votre rente de retraite est coordonnée au RRQ, cela signifie que la rente que vous recevez à 65 ans de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) tient compte de celle qui vous est versée par la Régie des rentes du Québec (RRQ). Tout au long de votre carrière, votre régime de retraite vous a accordé une exemption de cotisation sur une partie de votre salaire pour tenir compte de votre participation au RRQ. C'est ainsi qu'à 65 ans, votre rente de retraite est diminuée pour tenir compte de celle que vous recevez du RRQ.

Cette coordination au RRQ est prévue dans la loi qui régit votre régime de retraite. Vous ne pouvez pas vous y soustraire.

Comment connaître le montant de votre rente qui diminuera à 65 ans?

Contrairement à la croyance populaire, le montant diminué de votre rente de retraite n'est pas l'équivalent du montant que vous recevez de la RRQ.

Le montant qui est soustrait de votre rente de retraite à 65 ans vous est communiqué lors de la confirmation de votre rente que la CARRA vous envoie au moment de votre départ à la retraite.

De plus, depuis 2010, il est possible de connaître le montant de votre rente lorsque vous atteignez l'âge de 65 ans en consultant la section **Évolution de votre rente** provenant du document *Votre relevé annuel* que la CARRA vous fait parvenir au mois de janvier de chaque année.

La diminution de la rente débute le mois suivant votre 65^e anniversaire; ni avant, ni après, et ce, même si vous recevez une rente du RRQ depuis l'âge de 60 ans et même si vous ne la recevez pas encore.

En cas de décès

En cas de décès, votre conjoint ou conjointe a droit à une rente de conjoint survivant qui correspond à 50 % ou 60 %* du montant de votre rente. Notez que la coordination au RRQ s'applique à la rente du conjoint survivant même si votre décès a lieu avant l'âge de 65 ans.

Pour en connaître davantage sur la coordination de votre régime de retraite au Régime des rentes du Québec, nous vous invitons à consulter le document à l'adresse http://www.carra.gouv.qc.ca/pdf/depliant_coordination_rrq.pdf.

* conformément au choix que vous avez indiqué à cet effet lors de votre demande de rente de retraite.



Valorisons l'**OPINION** des personnes âgées!

La Journée internationale des personnes âgées 2013 a été célébrée une fois de plus le 1^{er} octobre. Cette année, le thème était le suivant : **Valorisons l'opinion des personnes âgées!**

L'AREQ a diffusé un [communiqué](#) afin d'honorer toutes les personnes âgées qui contribuent au quotidien à faire de cette société un monde meilleur. L'AREQ ne cesse de réclamer que l'apport des aînés à la société soit reconnu à sa juste mesure, car une société a besoin, pour se développer, de toutes ses personnes, qu'elles soient jeunes ou moins jeunes. Cette reconnaissance des aînés fait partie intégrante de la mission de l'Association et est ancrée dans son code génétique. Les personnes âgées ont donc droit de cité au même titre que n'importe quelle autre personne! Toutes les opinions comptent!

[Journée internationale des personnes âgées](#)

Rejoignez l'enquête mondiale des Nations Unies pour un monde meilleur!

Célébrez la **Journée internationale des personnes âgées** en votant pour ce qui est important pour vous et votre famille dans le site Internet [MyWorld](#).



Et vous,
comment
ça va?

Accompagner un proche
atteint de maladie mentale
peut être éprouvant.

Avant de craquer,
contactez-nous.

Demandez l'aide d'un organisme certifié
du réseau [Avantdecraquer.com](#)

Recherchez ce sceau :



Une initiative de la
ffa?amm
Fédération des familles
et amis de la personne
atteinte de maladie mentale

[www.Avantdecraquer.com](#)
1 855 **CRAQUER** (272-7837)



Propositions de modifications aux statuts et règlements de l'AREQ en vue du Congrès 2014

Le Congrès est l'instance décisionnelle en matière de statuts et règlements de l'AREQ. C'est lors de cette instance triennale que ceux-ci sont adoptés, modifiés ou abrogés.

Cheminement des propositions de modifications

Pour être recevables, les propositions de modifications doivent provenir des instances suivantes : le conseil d'administration, le conseil national, un conseil régional et un conseil sectoriel (art. 27.01). En ce sens, un membre de l'Association qui voudrait proposer un amendement doit le présenter à l'une de ces instances. Le conseil sectoriel est l'endroit à privilégier pour démarrer le cheminement d'une proposition qui, si elle y trouve appui, sera ensuite analysée par le comité national des statuts et règlements et puis soumise au Congrès.

Toute proposition de modification aux statuts et règlements doit être reçue au plus tard le 31 décembre 2013 au siège social de l'AREQ (art. 27.01).

L'AREQ sur la place publique

1^{er} octobre

L'AREQ se réjouit du thème de la Journée internationale des personnes âgées : Valorisons l'opinion des personnes âgées!

10 septembre

L'AREQ dit oui à une charte de la laïcité pour autant que...

Vous pouvez lire tous les communiqués diffusés par l'AREQ à l'adresse areq.qc.net.



Amoureux du poisson : faire des choix santé et écoresponsables

Le *Guide alimentaire canadien* recommande de consommer du poisson au moins deux fois par semaine. En contrepartie, vous avez probablement remarqué que les médias nous parlent de plus en plus de la toxicité de certains poissons et des problématiques graves liées à la surpêche. Dans un tel contexte, comment choisir quels poissons consommer afin de s'assurer de protéger sa santé et l'environnement?



Lorsque vous achetez du poisson, vous avez plusieurs éléments à considérer. Poisson d'élevage ou sauvage? Poisson frais ou congelé? Poisson local ou importé? Étonnamment, les réponses ne sont pas toujours simples; par exemple, il est parfois plus écoresponsable et sécuritaire de consommer un poisson sauvage, congelé et importé par bateau qu'un poisson d'élevage du pays, parfois transporté par avion!



Poisson d'élevage ou poisson sauvage

Si le poisson est d'élevage, il faut déterminer de quel type d'aquaculture il provient. Le confinement total est considéré comme plus écoresponsable que le confinement partiel ou l'aquaculture en milieu ouvert, car l'élevage produit beaucoup de déchets et peut introduire dans la nature des espèces dites « agressives ». Il faut aussi considérer que le poisson d'élevage risque de contenir une plus forte concentration d'agents toxiques que le poisson sauvage.

Que le poisson soit sauvage, victime de surpêche ou carrément menacé, il faut toujours considérer sa provenance avant de faire son choix.



Poisson frais ou congelé

Le poisson congelé est considéré comme plus écoresponsable que le poisson frais, considérant qu'il est souvent transporté par bateau plutôt que par avion et qu'il se conserve beaucoup plus longtemps, ce qui limite les pertes.



Poisson local ou importé

Le poisson local, qui demande d'être transporté sur de moins grandes distances, est un choix qui semble à prime abord plus écoresponsable. Dans certains cas, par exemple dans celui du saumon, il est plus avisé d'acheter un produit provenant du Pacifique que de l'Atlantique; la pêche du saumon sauvage du Pacifique est bien contrôlée, alors que le saumon de l'Atlantique provient majoritairement d'aquacultures en milieu ouvert, qui sont nocives pour l'environnement.

Pour vous aider à vous y retrouver, plusieurs guides sont mis à votre disposition.

Guide SeaChoice de la pêche durable (**pour une meilleure visibilité, agrandir l'image (+) à 190 %**) :

http://www.davidsuzuki.org/fr/publications/telechargements/2007/SeaChoice_Alertcard_French.pdf

Petit guide du poisson durable de Ricardo :

<http://www.ricardocuisine.com/rubriques-et-conseils/bien-se-nourrir/388-petit-guide-du-poisson-durable>

Guide Greenpeace des épiciers : http://www.greenpeace.org/canada/Global/canada/report/2009/5/epuise_v2.pdf

Hommage à un retraité de la santé et de l'éducation de renommée internationale



Jacques Brodeur, responsable du Comité d'action sociopolitique de la région Cœur et Centre-du-Québec (O4)

Albert Jacquard est décédé le 11 septembre 2013, à Paris, à l'âge de 87 ans.

Je l'ai connu, il y a plus de 30 ans, alors qu'il venait s'adresser à des enseignants de la région de Québec. Petit de taille, voix chevrotante, aucune ressemblance avec Michel Chartrand ou Pierre Bourgault, en apparence du moins. En 1989, les syndicats de l'enseignement de la région de Québec ont commencé à remettre des *Méritas Albert-Jacquard* aux élèves des écoles qui avaient participé à des projets environnementaux pour sauver la Terre. En une décennie, des milliers d'élèves ont reçu cette reconnaissance lors du rassemblement annuel pour commémorer le Jour de la Terre. Ces méritas laminés ornent toujours le mur de plusieurs écoles.

Albert Jacquard avait l'art d'émerveiller son auditoire par ses réponses simples, qui donnaient l'impression aux auditrices et auditeurs d'être intelligents. Jamais deux conférences pareilles, parfois trois par jour. Sa façon de raconter et de résoudre les problèmes étonnait ses auditoires, petits et grands. Bref, il savait nous rendre intelligents.

Un jour, à l'école Wilbrod-Bhérier, il avait participé à une table ronde organisée par les syndicats d'enseignants de la région de Québec. Il avait partagé la tribune avec Lorraine Pagé, ex-présidente de la CEQ, et Ignacio Ramonet, directeur du *Monde diplomatique*. La question en débat : « École et médias, alliés ou ennemis? » Il avait soutenu avec brio la thèse que les deux institutions rivalisent pour la conquête des esprits. L'une cherche à augmenter les cotes d'écoute à des fins commerciales, alors que la deuxième a pour mission d'éduquer des citoyens pour les

Le Focus

rendre libres. Étymologiquement : *É, sortir de. Ducere, conduire. Éduquer, conduire hors de soi.*

En 2006, on l'avait accueilli à l'école des Estacades, à Trois-Rivières. Il avait commenté devant des membres de l'AREQ venus de Québec, de Gatineau et même de la Gaspésie, des photos magnifiques prises du haut des airs par Yann Hartus-Bertrand. Personne n'avait résisté à son charme, à sa façon douce et attentionnée d'interpréter ces images aériennes.

Le matin suivant son décès, un très court extrait d'une entrevue nous est parvenu. L'animatrice lui a demandé : « Racontez-nous ce que vous avez répondu à un enfant cette semaine qui, après vous avoir entendu, vous a tout bonnement demandé comment il pourrait devenir aussi intelligent que vous. » M. Jacquard lui avait répondu avec une humilité déconcertante : « Mon ami, je vois



par ta question que tu es déjà très intelligent. Je vais plutôt t'expliquer comment tu pourrais devenir idiot. Tu te procures un gros sac de bonbons et tu vas t'asseoir devant la télé. »

Ce généticien et vulgarisateur scientifique détestait-il la télévision? Détester, non. Mais il connaissait l'influence négative des nouvelles technologies sur les petits cerveaux. Au milieu des années 1990, il s'était adressé aux responsables locaux du réseau des Établissements verts Brundtland. Quelqu'un avait brandi la page couverture d'un journal montrant sa photo accompagnée d'une citation : « Le responsable de la programmation d'une chaîne de télévision est un homme aussi dangereux que n'importe quel criminel digne de ce nom. » Il avait expliqué qu'il avait voulu alerter le public sur l'immense responsabilité de ceux qui ont pour tâche de choisir

ce qui va être montré à des millions d'enfants et a fait rigoler l'assistance en commentant le fait qu'on ait choisi sa photo et ses paroles pour vendre du papier journal.

La dernière journaliste québécoise à l'avoir interviewé est Mélanie Loisel, du journal *Le Devoir*. Elle l'a rencontré à Paris, en mai dernier, et ses réponses ressemblent à un testament.

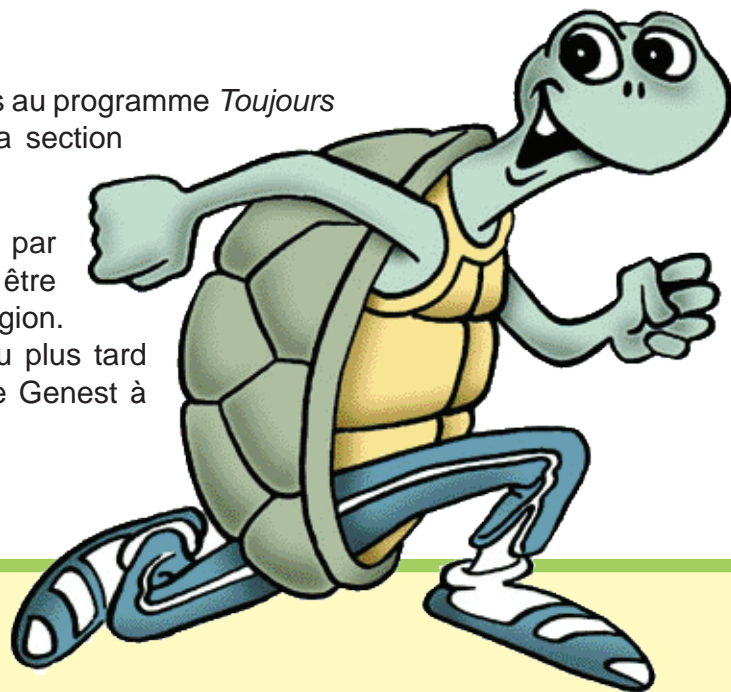
Cliquez sur le lien suivant pour accéder à cet article : « [Plaidoyer pour l'humanité](#) ».

Au revoir à un grand homme!

Programme *Toujours en action*

Les formulaires ainsi que les renseignements relatifs au programme *Toujours en action* sont disponibles dans l'extranet, dans la section réservée aux membres du Conseil national.

Dans un premier temps, les formulaires remplis par les personnes présidentes de secteur doivent être acheminés aux personnes présidentes de région. Puis, celles-ci doivent les transmettre à l'AREQ au plus tard le 1^{er} décembre, par courriel, à l'attention de Lucie Genest à genest.lucie@csq.qc.net.



À surveiller en octobre

2 octobre

Tournée du CE
Abitibi-Témiscamingue (08)

7 octobre (p. m.)

Comité national des finances

8-9-10 octobre

Conseil d'administration

10 octobre (p. m.)

Rencontre FLG et CA de l'AREQ

11 octobre

Rencontre des responsables régionaux en indexation

16 octobre

Tournée du CE
Outaouais (07)

17 octobre

Tournée du CE
Laval-Laurentides-Lanaudière (10)

22 octobre

CA ASSUREQ et comité des finances
ASSUREQ

24 octobre

Rencontre de l'équipe du magazine
Quoi de neuf

28-29-30-31 (p. m.) octobre

Conseil national

28 octobre (p. m.)

Assemblée générale ASSUREQ



Nos comités à pied d'œuvre

Six rencontres se sont tenues récemment dont voici les résumés.

Équipe du Quoi de neuf : le 29 août dernier, l'équipe du magazine *Quoi de neuf* s'est réunie à la salle de la sécurité sociale de la CSQ à Québec. Il y a été question de la planification du magazine de l'automne 2013. Un tour de table a été amorcé au sujet des rôles de chaque membre de l'équipe depuis le réaménagement du calendrier de production. Tous les membres se sont exprimés librement et cela a permis de clarifier davantage les besoins et attentes de chaque personne. La rencontre a aussi permis de discuter des dossiers à venir du magazine, mais aussi de la création d'une banque de personnes-ressources, qui pourraient être appelées à participer à la rédaction d'articles dans le magazine.

Comité national de la condition des femmes : les membres du Comité national de la condition des femmes se sont rencontrés le 5 septembre à la salle Laure-Gaudreault. Il y a été question, entre autres choses, de la troisième année du triennat 2011-2014, et plus particulièrement de la planification des travaux à venir rattachée à cette dernière année du triennat. Par ailleurs, d'autres sujets ont retenu l'attention des participantes, notamment la Commission des finances publiques sur le rapport D'Amours et la Charte des valeurs québécoises.

Comité national de l'environnement et du développement durable : les membres du Comité national de l'environnement et du développement durable ont participé à une rencontre le 4 septembre à la salle Laure-Gaudreault. Cette réunion a été l'occasion de discuter de la prochaine rencontre des personnes responsables régionales. Par la suite, les personnes participantes ont pu également échanger sur la Politique québécoise de mobilité durable et poursuivre le travail sur le plan d'action.

Comité national de la condition des hommes : le 20 septembre dernier, les membres du Comité national des hommes se sont réunis à la salle 103A de la CSQ. Cette rencontre a été l'occasion pour les participants d'exprimer leur opinion sur le document portant sur les réalités et les besoins des hommes au Québec. Ce document sera discuté lors de la prochaine réunion des responsables régionaux. Les membres ont également pu travailler sur d'autres dossiers, par exemple la Journée internationale des hommes du 19 novembre prochain.

Nos comités à pied d'œuvre (suite)

Comité national de la retraite : les membres du Comité national de la retraite se sont rencontrés le 23 septembre à la salle Laure-Gaudreault. Plusieurs sujets ont fait l'objet d'échanges, notamment le plan d'action de la dernière année du triennat. Par ailleurs, la Commission des finances publiques portant sur le rapport D'Amours, la révision de la rente de retraite de la CARRA et la préparation de la formation du 11 octobre prochain des responsables régionaux en indexation ont retenu l'attention des personnes participantes.

Comité national de l'action sociopolitique : une rencontre du Comité national de l'action sociopolitique a eu lieu le 23 septembre à la salle 103C de la CSQ. Plusieurs sujets d'actualité ont fait l'objet de discussion entre les membres, notamment la Charte des valeurs québécoises, le Livre blanc sur l'assurance autonomie, le projet de loi n° 52 : Loi concernant les soins de fin de vie et la Commission des finances publiques sur le rapport D'Amours. De plus, les personnes ont pu échanger sur les préparatifs de la prochaine rencontre des responsables régionaux et des sujets qui y seront abordés.

***Soyez à l'écoute
le 8 octobre prochain à 19 h 30!***

MM. Pierre-Paul Côté et Michel A. Gagnon seront accompagnés de M^{me} Ginette Plamondon pour présenter le mémoire de l'AREQ portant sur le projet de loi n° 52 : Loi concernant les soins de fin de vie. Vous pourrez les écouter de différentes façons, notamment par le site [Internet](#) de l'Assemblée nationale ou par sa chaîne de télévision.

Un communiqué sera diffusé le lendemain de l'audition.

Bonne écoute!



Questionnaire sur la retraite et le retour au travail

Kinda Makhoul est stagiaire postdoctorante à l'Université de Montréal, École de relations industrielles. Elle travaille actuellement sur le vieillissement au travail et le retour au travail des personnes retraitées. Ce travail a pour objet de pouvoir mettre en place une réflexion sur la problématique du vieillissement de la main-d'œuvre et ses répercussions sur les milieux de travail.

L'AREQ a accepté de participer à cette recherche. Pour y participer, vous devez être âgé entre 60 ans et 70 ans et remplir le [questionnaire](#) en ligne. Le questionnaire sera également accessible dans le site [Internet](#) de l'AREQ sur la page d'accueil.

Les résultats obtenus aideront à améliorer les politiques publiques ainsi que les pratiques de gestion du personnel en fin de carrière. La participation ne comporte aucun risque. Toutes les réponses demeureront anonymes et confidentielles. Aucun répondant ne sera identifié, ne verra son nom ou ses résultats apparaître dans un rapport ou toute autre publication.

Vous devez compter 30 minutes pour remplir le questionnaire. Il comprend divers formats de questions, dont des questions à choix multiples, des questions auxquelles il faut répondre par oui ou par non et des questions où il faut choisir une ou plusieurs réponses comprises dans la liste des réponses formulées.

Les résultats de la recherche seront disponibles au printemps 2014 et l'AREQ y aura accès.

À vos crayons!



Pour nous joindre

Téléphone

418 525-0611

Sans frais

1 800 663-2408

Télécopie

418 525-0769

Courriel

areq@csq.qc.net

Internet

areq.qc.net

320, rue Saint-Joseph Est
Bureau 100
Québec (Québec)
G1K 9E7



Rédaction

Martine Dignard

dignard.martine@csq.qc.net

Participation

Annie Brochu

Tommy Bureau-Boulé

Johanne Freire

Conception

Martine Faguy

faguy.martine@csq.qc.net